

**Huchet, Jean et Marie de Cleuz**, son épouse (non cités dans le procès-verbal de la montre des 15 et 16 mai 1534)

Jean Huchet et Marie de Cleuz (voir ce nom) sont qualifiés de « nobles gens », seigneur et dame de la Bedoyère, en Ralensac, et de Redillac, dans l'actuelle commune de Saint-Jacut-les-Pins.

Le 23 juillet 1535, maintenue était accordée à Marie de Cleuz (Arch. dép. Loire-Atlantique, B, f° 118 v°).

Dans la réformation de 1536 de la paroisse de Saint-Jacut, il est signalé que Redillac et le Mortier sont en possession de Marie de Cleuz (LAIGUE, *La noblesse...*, p.711).

Le 22 décembre 1537, Marie de Cleuz et son époux, maître Jean Huchet, seigneur de la Bedoyère, sont en procédure contre Pierre de L'Espinay (BnF, ms. 2318, f° 906). Son lien avec le pays guérandais est avéré, le 10 juin 1540, Jean Huchet, rend hommage au roi, « pour » Marie de Cleuz, pour 8 œillets et pour ce qu'elle tient sous la juridiction de Vannes (Arch. dép. Loire-Atlantique, *ibid.*, B 2413, f° 204 v°). Puis, le 17 décembre 1540, devant la cour de Ploërmel, tous deux, présentent au roi un minu pour 8 œillets de saline venus de Georges de Cleuz, frère aîné de Marie, décédé sans héritier, il y a environ sept ans (*ibid.*, B 1465, 18 décembre 1540).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND

FAUCHERAND Charlotte, GALLICE Alain, « Huchet », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2024